



DEPARTEMENT
MEUSE
ARRONDISSEMENT
COMMERCY
Canton de DIEUE SUR MEUSE

Commune de LEVONCOURT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des délibérations du Conseil Municipal du 13 octobre 2023

Le 13 octobre 2023 à 20 H 00, le Conseil Municipal étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre VERDUN, Maire.

Étaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Stéphane JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre, WILLIÉ Annick
Formant la majorité des membres en exercice

Était absent non excusé : JACQUEMET Jean-Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité.
Mme Sylvie DAILLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

OBJET : PROJET EOLIEN DE LA CÔTE (DCM 33/2023)

Madame le Maire expose le projet éolien de LA CÔTE concernant les communes de BELRAIN, NICEY-SUR-AIRE et PIERREFITTE-SUR-AIRE. Ce projet a pour but d'obtenir une autorisation d'exploiter un parc éolien de cinq machines d'une hauteur maximale de 150 mètres (puissance 3 à 3,6 MW).

Ce projet s'inscrit dans la loi de transition énergétique, la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie et dans la récente loi d'accélération des énergies renouvelables.

La commune de Levoncourt se trouve dans le périmètre règlementaire de l'enquête publique qui se déroule du 28 septembre 2023 au 28 octobre 2023 et le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce projet.

Un document explicatif a été remis à chaque conseiller : nature du projet, périmètre impacté, photomontage du projet ...

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le projet éolien de LA CÔTE.

Date de la convocation : 05 octobre 2023

Nombre de membres : 07

Nombre de présents : 06

Nombre de votants : 06

Certifiée exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le 24 octobre 2023 et de la
Publication le 24 octobre 2023

Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

